

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du Master Droit des activités maritimes, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 et délivrance de la Maîtrise

<u>Président du jury</u>	N'DIOR Valère	Pr
<u>Vice-président</u>	BOILLET Nicolas	MCF
<u>Membres titulaires</u>	DE CET BERTIN Cécile	MCF
	LECLERC Thomas	MCF
	LE MOIGNE MARTHE	MCF
<u>Membres suppléants</u>	GUEGUEN-HALLOUET Gaëlle	Pr
	LEOST Raymond	MCF
	QUEFFELEC Betty	MCF

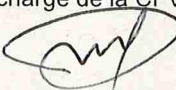
Semestres 9 et 10 et délivrance du Master

<u>Présidente du jury</u>	GUEGUEN-HALLOUET Gaëlle	Pr
<u>Vice-président</u>	BOILLET Nicolas	MCF
<u>Membres titulaires</u>	LECLERC Thomas	MCF
	MONTAS Arnaud	Pr
	QUEFFELEC Betty	MCF
<u>Membres suppléants</u>	DE CET BERTIN Cécile	MCF
	LEOST Raymond	MCF
	POMADE Amelie	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 14 novembre 2023
Pour le Président de l'Université,
P/d le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

